



Réf. Farde e-Assemblées : 2457495

N° OJ : 36

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/05/2022

Objet : Asbl "Diogène".- Subside 2021-2022 : 5.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant qu'à travers sa politique de solidarité internationale, la Ville de Bruxelles accorde différents subsides aux associations pour développer des projets dans le domaine de la coopération au développement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, la sensibilisation et l'information;

Considérant que la Ville de Bruxelles veut au travers l'éducation et des actions diverses conscientiser ses citoyens sur la conséquence des actes de chacun dans un monde globalisé et les nombreuses interdépendances;

Considérant que le festival "Millenium" est organisé par l'asbl "Diogène" et qu'il a été créé par des cinéastes en 2009, qu'il s'est ancré dans la sphère culturelle bruxelloise et internationale comme le Festival de référence qui parle autrement de grands enjeux de notre époque - les Objectifs de Développement Durable (ODD);

Considérant que la programmation du festival "Millenium" est pertinente et de qualité, avec une sélection de films engagés provenant du monde entier, le distingue et fait de lui un festival à forte identité et une référence non seulement pour le public mais aussi pour d'autres festivals en Europe;

Considérant les crédits inscrit à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant la validation par le Collège du Bourgmestre et des Echevins du 22/04/2021 et le Conseil Communal du 26/04/2021 d'une convention de subsides de 2 ans avec l'asbl "Diogène" pour les années 2021 et 2022;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et des Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "Diogène" pour organiser le festival du documentaire "Millenium" sur des thématiques en lien avec la Solidarité Internationale et en particulier les 17 Objectifs de Développement durable de l'ONU, à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :

